

Amphi-biens	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Incidence positive grâce à la prise en compte de la TVB par le SCoT.	Nul	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.
Reptiles	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Incidence positive grâce à la prise en compte de la TVB par le SCoT.	Nul	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.
Chirop-tères	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Incidence positive grâce à la prise en compte de la TVB par le SCoT.	Nul	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.
Mammi-fères (hors chirop-tères)	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Incidence positive grâce à la prise en compte de la TVB par le SCoT.	Nul	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.

Le territoire de la ZSC est couvert par des réservoirs de biodiversité (milieux aquatiques, boisements, zones agricoles) et des corridors cartographiés au sein du DOO et pris en compte dans l'ensemble des thématiques avec un principe général d'inconstructibilité de ces espaces. Aussi, le SCoT a une incidence directe positive sur la conservation des habitats constitutifs de la zone Natura 2000.

La prise en compte de la TVB par le SCoT a également une incidence positive indirecte sur les populations faunistiques via le maintien de leurs habitats et corridors de déplacement.

4.2. ZPS de la Durance (FR9312003)

La ZSC de la Durance est interceptée par le périmètre du SCOT et sa zone d'influence (15,1 % de sa superficie). La majorité des orientations et prescriptions du DOO du SCOT sur son territoire concernent la conservation de la trame verte et bleue.

Tableau 16 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS de la Durance

Enjeu	Défi 1 : S'engager dans un nouveau modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le zéro artificialisation nette d'ici 2050				Effet significatif		
	Incidences directes		Incidences indirectes				
Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages		
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Prise en compte des réservoirs de biodiversité agricole pour lesquels des enjeux écologiques spécifiques ont été identifiés (P15), et préservation d'habitats annexes comme des haies ou des bosquets pouvant être d'intérêt pour certaines espèces (P72).	Absence d'incidence négative significative du projet sur l'avifaune et ses habitats. Incidence indirecte positive via la conservation d'habitats sur des terres agricoles.

Tableau 17 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS de la Durance

Enjeu	Défi 2 : Développer les liens de proximité pour mieux vivre dans le Sud Luberon					Effet significatif		
	Incidences directes		Incidences indirectes					
Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Projet futur de zone de développement économique à Mirabeau à proximité immédiate de la ZPS, au niveau de terres agricoles et à proximité d'espaces boisés de qualité pouvant servir d'aire de chasse ou de corridor de déplacement.	Deux projets de valorisation d'équipements de loisirs en pleine nature susceptibles d'augmenter la fréquentation sur la ZPS.	Négligeable : potentielle augmentation de la fréquentation à la périphérie nord de la zone à Villedelaure.	Incidence potentielle des activités de loisir et de la zone d'activité économique du fait d'une augmentation de la fréquentation.

Tableau 18 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS de la Durance

Défi 3 : Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Nul : pas de projet connu voué à déranger l'avifaune.	Non concerné	Le SCoT prend en compte la trame verte et bleue avec la délimitation des secteurs de réservoirs de biodiversité et de corridors (P69, P71, P73, P74 et P75). Il y a donc une conservation des habitats des espèces d'oiseaux présents sur la ZPS.	Négligeable	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.

La ZPS est uniquement concernée par des **incidences indirectes potentielles** liées à une modification de la fréquentation au sein de la zone ou à proximité du fait de la nouvelle zone d'activité économique au sud de la commune de Mirabeau et de la valorisation des zones d'activité de loisir à Villelaure et Mirabeau. Il est à noter que les sites concernés sont préexistants :

- ▶ Les bases de loisir du pont Mirabeau et du camping Val de Durance prévoient un maintien et une valorisation de l'existant, sans construction ou aménagement lourd supplémentaire ;
- ▶ Le projet de développement économique à Mirabeau concerne une enveloppe foncière au niveau de la gare de la commune, entièrement entourée de surfaces artificialisées à ce jour (surfaces aménagées, voiries), aussi le projet tel qu'arrêté dans le SCoT n'aura pas d'incidence sur les habitats et espèces ayant participé à la désignation de la ZPS.

La prise en compte de la trame verte et bleue a une incidence indirecte positive sur l'avifaune en conservant son habitat.

4.3. ZSC du Massif du Luberon (FR9301585)

La ZSC du Massif du Luberon est interceptée par le périmètre du SCoT et sa zone d'influence (30,5 % de sa superficie).

Tableau 19 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS du Massif du Luberon

Enjeu	Défi 1 : S'engager dans un nouveau modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le zéro artificialisation nette d'ici 2050						
	Incidences directes		Incidences indirectes				Effet significatif
Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages		
Habitats	Non concerné	Présence de crêtes majeures à conserver dans le massif (P11).	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné.	Absence d'incidence négative significative du projet sur les habitats.
Invertébrés	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Non concerné	Nul	Absence d'incidence.
Poissons	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Non concerné	Nul	Absence d'incidence.
Chiroptères	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Non concerné	Nul	Absence d'incidence.

Aucune prescription d'incidence négative ou projet d'aménagement n'est situé au sein de la ZPS.

L'aménagement urbain et la structuration du territoire prévus par le SCoT n'aura pas d'impact direct sur la ZSC : la zone concernée la plus proche est située en dehors du site (centre urbain de Vitrolles-en-Luberon à environ 350 m au sud), où s'applique le principe de réutilisation de l'existant et de l'implantation de nouveaux aménagements dans les espaces déjà urbanisés. Cette zone restreinte est par ailleurs renforcée par la présence d'une limite d'urbanisation située à l'interface avec le site Natura 2000 (P5, P7, P23).

Tableau 20 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS du Massif du Luberon

Enjeu	Défi 2 : Développer les liens de proximité pour mieux vivre dans le Sud Luberon							
	Incidences directes				Incidences indirectes			
Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	
Habitats	Non concerné	Non concerné	Projet de valorisation du site d'activité de plein air de la source du Mirail susceptible d'augmenter	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Négligeable	Incidence potentielle des activités de loisir du fait d'une augmentation de la fréquentation du site de la source du Mirail.

			la fréquentation au sein de la ZSC, et donc le risque de piétinement et de dégradation des habitats au sein d'un réservoir de biodiversité boisé.						
Invertébrés	Non concerné	Non concerné	Négligeable	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Potentielle augmentation de la fréquentation.	Non concerné	Incidence potentielle des activités de loisir du fait d'une augmentation de la fréquentation. Pas d'incidence attendue du fait de l'implantation : les pistes sont préexistantes.
Poissons	Non concerné	Non concerné	Négligeable	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Négligeable	Non concerné	Absence d'incidence significative.
Chiroptères	Non concerné	Non concerné	Négligeable	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Potentielle augmentation de la fréquentation.	Non concerné	Pas d'incidence attendue du fait de l'implantation : les pistes sont préexistantes.

Il existe une incidence négative potentielle du projet de SCoT : l'augmentation de la fréquentation et du piétinement sur le site de randonnée de la source du Mirail susceptible d'avoir une incidence sur la ZSC, perturbant les invertébrés et les chiroptères en présence et dégradant leur habitat.

Tableau 21 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS du Massif du Luberon

Défi 3 : Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	
Habitats	Le SCOT prend en compte la trame verte et bleue avec la délimitation des secteurs de réservoirs de biodiversité et de corridors (P69, P71, P73, P74 et P75). Le principe général défini au SCOT est l'inconstructibilité de ces espaces.	Amélioration potentielle de la qualité des milieux aquatiques du fait des prescriptions de préservation de la ressource (P77, P86), de limitation de l'imperméabilisation (P85) et de garantie du fonctionnement des cours d'eau (P83).	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Incidence positive sur les habitats grâce à la définition de réservoirs de biodiversité bleue (Durance, ripisylve et zones humides), boisé et « mosaïque ».
Faune : invertébrés, poissons et chiroptères	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Incidence positive grâce à la prise en compte de la TVB par le SCOT.	Nul	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.

Le territoire de la ZSC est couvert par des réservoirs de biodiversité (boisements et « mosaïques », cours d'eau) et des corridors cartographiés au sein du DOO et pris en compte dans l'ensemble des thématiques avec un principe général d'inconstructibilité de ces espaces. Aussi, le SCOT a une incidence directe positive sur la conservation des habitats constitutifs de la zone Natura 2000.

La prise en compte de la TVB par le SCOT a également une incidence positive indirecte sur les populations faunistiques via le maintien de leurs habitats et corridors de déplacement.

4.4. ZPS du Massif du Petit Luberon (FR9310075)

La ZPS du Massif du Petit Luberon est interceptée par le périmètre du SCoT et sa zone d'influence (12,5 % de sa superficie), sur deux zones distinctes : au nord le site est situé en bordure du périmètre du SCoT (commune de Cucuron), et au sud-est, elle est partiellement comprise dans le territoire du SCoT (communes de La Tour-d'Aigues et de Mirabeau).

Tableau 22 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS du Massif du Petit Luberon

Défi 1 : S'engager dans un nouveau modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le zéro artificialisation nette d'ici 2050							
Enjeu	Incidences directes			Incidences indirectes			Effet significatif
	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Prise en compte des réservoirs de biodiversité agricole pour lesquels des enjeux écologiques spécifiques ont été identifiés (P15), et préservation d'habitats annexes comme des haies ou des bosquets pouvant être d'intérêt pour certaines espèces (P72).	Absence d'incidence négative significative du projet sur l'avifaune et ses habitats. Incidence indirecte positive via la conservation d'habitats sur des terres agricoles.

Tableau 23 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS du Massif du Petit Luberon

Défi 2 : Développer les liens de proximité pour mieux vivre dans le Sud Luberon									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative.

Tableau 24 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS du Massif du Petit Luberon

Défi 3 : Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet signifi-catif
	Reconnais-sance de la TVB	Préserver la res-source en eau	Ancrer le terri-toire dans la transi-tion éner-gétique	Assurer un urba-nisme favorable à la santé	Répondre aux besoins en loge-ment	Zones de déve-loppement de l'activité écono-mique	Zones d'acti-vité touristique et de loisirs	Assurer un urbanisme favorable à la santé	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Nul : pas de pro-jet connu voué à déranger l'avifaune.	Non concerné	Le SCoT prend en compte la trame verte et bleue avec la délimitation des secteurs de réservoirs de biodiversité et de corridors (P69, P71, P73, P74 et P75). Il y a donc une conservation des habitats des espèces d'oiseaux présents sur la ZPS.	Négligeable	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.

La ZPS n'est pas concernée par une incidence négative.

La prise en compte de la trame verte et bleue a une incidence indirecte positive sur l'avifaune en conservant son habitat.

4.5. ZSC de la Montagne Sainte Victoire (FR9301605)

La ZSC de la Montagne Sainte Victoire est située en dehors du périmètre du SCoT mais est interceptée par son périmètre d'influence sur 368 ha, soit 1,1 % de sa surface globale. De ce fait, les incidences du projet sur la zone seront indirectes de façon systématique.

Tableau 25 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZSC de la Montagne Sainte Victoire

Enjeu	Incidences directes			Incidences indirectes			Effet significatif
	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	
Habitats	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Invertébrés	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Poissons	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Chiroptères	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Mammifères (hors chiroptères)	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Plantes	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.

Tableau 26 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZSC de la Montagne Sainte Victoire

Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	
Habitats	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Invertébrés	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Poissons	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Chiroptères	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Mammifères (hors chiroptères)	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Plantes	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.

Tableau 27 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZSC de la Montagne Sainte Victoire

Enjeu	Défi 3 : Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique					Incidences indirectes				Effet significatif
	Incidences directes					Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	
Habitats	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Invertébrés	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Poissons	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Chiroptères	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Le SCOT prend en compte la trame verte et bleue avec la délimitation des secteurs de réservoirs de biodiversité et de corridors (P69, P71, P73, P74 et P75). Il y a donc une conservation des habitats pouvant être visités par les chiroptères situés à proximité de ces espaces.	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Potentielle incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.
Mammifères (hors chiroptères)	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Plantes	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.

Le projet de révision du SCOT n'a aucune incidence négative sur le site Natura 2000. Il existe une potentielle incidence positive du fait de la proximité avec le périmètre du SCOT qui conserve les habitats naturels par l'intégration de la TVB dans ses différentes prescriptions : ces habitats conservés pourraient être visités par la population de chiroptères de la ZSC.

4.6. ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour (FR9310069)

La ZPS est située en dehors du périmètre du SCoT mais est interceptée par son périmètre d'influence sur 31 ha, soit 0,1 % de sa surface globale. De ce fait, les incidences du projet sur la zone seront indirectes de façon systématique.

Tableau 28 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour

Défi 1 : S'engager dans un nouveau modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le zéro artificialisation nette d'ici 2050							
Enjeu	Incidences directes			Incidences indirectes			Effet significatif
	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.

Tableau 29 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour

Défi 2 : Développer les liens de proximité pour mieux vivre dans le Sud Luberon									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.

Tableau 30 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour

Défi 3 : Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Reconnaisance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	Reconnaissance de la TVB		Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Le SCoT prend en compte la trame verte (P69, P71, P73, P74 et P75). Il y a donc une conservation des habitats pouvant être visités par l'avifaune présente sur la ZPS située à proximité.		Non concerné	Non concerné	Potentielle incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.

Le projet de révision du SCoT n'a aucune incidence négative sur la ZPS. Il existe une potentielle incidence positive du fait de la proximité avec le périmètre du SCoT qui conserve les habitats naturels par l'intégration de la TVB dans ses différentes prescriptions : ces habitats conservés pourraient être visités par l'avifaune de la ZPS.

4.7. Synthèse des projets du SCOT et de leurs incidences sur le réseau Natura 2000

Plusieurs projets sont décrits par le SCOT :

- La zone de projet de développement de l'irrigation à Beaumont-de-Pertuis ;
- Deux projets de valorisation d'équipements de loisirs en pleine nature situés au niveau du pont Mirabeau et au niveau du plan d'eau du camping Val de Durance au sud de Cadenet ;
- Le projet de zone de développement économique d'environ 2,5 ha sur la commune de Mirabeau.

Ces projets peuvent avoir des incidences sur le réseau Natura 2000. En effet, ils sont situés au sein ou à proximité immédiate de site inscrits par la directive européenne.

4.7.1. Projet de développement de l'irrigation à Beaumont-de-Pertuis

Cette zone de projet a été délimitée, en lien avec la Société du Canal de Provence, en vue de possibles développement de l'irrigation pour desservir la zone. Ce projet vise en la pérennisation des activités et surfaces agricoles en place. Il s'agit là d'accompagner le territoire pour maintenir une trame agricole dont les fonctions sont diverses et majeures notamment pour l'économie locale ainsi que pour l'écologie. Le projet est situé à proximité immédiate de deux sites Natura 2000 (un ZPS et un ZSC).

Site Natura 2000	Incidences	Préconisations
FR9301589 (ZSC)	Aucun impact négatif significatif	Evitement de la zone Natura 2000
FR9312003 (ZPS)		

Aucune dénaturation des espaces naturels n'est prévue lors de ce projet. Ainsi, si aucun abattage, impact sur le cours d'eau, défrichement et imperméabilisation des sols ne sont prévus, alors aucune espèce végétale ou animale ne sera impactée par ce dernier. Le maintien des secteurs agricoles aura un impact positif sur certaines espèces avifaunistiques qui ont permis la désignation de cette zone (rapaces, Vanneau huppé, Alouette lulu...etc).

4.7.2. Projet de valorisation d'équipements de loisirs en pleine nature

Les équipements culturels, de loisirs ou de pleine nature sont des sites d'ores et déjà existants. Le projet a pour but de favoriser leur mise en valeur au regard de leur intérêt patrimonial, paysager et touristique. Il ne s'agit ainsi pas d'entrevoir des projets d'aménagement ou de construction particuliers mais davantage d'assurer leur maintien ainsi que les conditions adéquates pour bénéficier pleinement de leurs fonctions. Ce projet inclus deux sites :

- ▶ Celui situé au niveau du pont Mirabeau
- ▶ Celui situé au niveau du plan d'eau du camping Val de Durance au sud de Cadenet.

Les deux sites sont situés au droit de deux sites Natura 2000 (un ZPS et un ZSC).

Site Natura 2000	Incidences	Préconisations
FR9301589 (ZSC)	Impact significatif faible du dérangement	Aucuns travaux en dehors des zones anthropisées. Maintenance effectuée en période hivernale dans le but de limiter le dérangement en période de reproduction.
FR9312003 (ZPS)		Sensibilisation du public Mise en place de barrière dans le but de limiter l'accès aux berges.

Le projet prévoit le maintien des équipements culturels, de loisirs et de pleine nature déjà existants sur le site. Ainsi, aucune construction supplémentaire n'est prévue. Aucun impact direct n'est alors à envisagé. Toutefois, l'augmentation du tourisme sur le site peut avoir un impact significatif indirect sur des espèces avifaunistiques nichant potentiellement sur les berges (Aigrette garzette, Bihoreau gris ou encore Grand Cormoran par exemple). Ainsi, des solutions pour réduire l'impact et le dérangement sur les berges peuvent être mises en place (sensibilisation du public, mise en place de barrière dans le but de limiter l'accès au berge...etc).

4.7.3. Projet de zone de développement économique à Mirabeau

Ce projet s'intègre au sein de l'enveloppe d'environ 6 hectares de foncier destinés à d'autres projets futurs. Le site de la gare de Mirabeau, dont il est ici question, est entièrement entouré de surfacés artificialisées. A ce jour, le projet reste encore à définir mais celui-ci concernera à minima le bâtiment existant de l'ancienne gare de Mirabeau.

Site Natura 2000	Incidences	Préconisations
FR9301589 (ZSC)	Impact significatif pouvant être fort si des espèces sont présentes dans le bâti	Passage d'un écologue avant la démolition.
FR9312003 (ZPS)		Si présence, prévoir des mesures afin d'éviter toute destruction d'espèces (période de travaux adaptée, effarouchement...etc).
FR9310075 (ZPS)		

Le projet de zone de développement économique intègre des anciens bâtis telle que l'ancienne gare de Mirabeau. Ce site est situé à proximité de 3 sites Natura 2000 dont 2 ZPS et 1 ZSC. Ces espaces naturels ont été désignés comme tels notamment de part la présence d'espèces de chiroptères à enjeux forts (Grand Murin, Grand Rhinolophe, Petit rhinolophe). Ces espèces pourraient être présentes au sein de ces habitats. L'impact est alors jugé comme pouvant être fort si leur présence est avérée. Des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation seront alors à prendre.

4.8. Synthèse des incidences sur le réseau Natura 2000

Le territoire du SCoT est couvert par des réservoirs de biodiversité (milleu aquatiques, boisements, zones agricoles) et des corridors cartographiés au sein du DOO et pris en compte dans l'ensemble des thématiques et orientations, avec un principe général d'inconstructibilité de ces espaces. Aussi, le SCoT a une incidence directe positive sur la conservation des habitats constitutifs du réseau Natura 2000.

Le renouvellement urbain et le logement de la population ne représente pas un enjeu pour la conservation des sites Natura 2000 : les secteurs concernés sont situés en dehors des ZSC et ZPS identifiées, et le principe de réutilisation de l'existant et de l'implantation de nouveaux aménagements dans les espaces déjà urbanisés est appliqué (P5, P7, P23).

Les orientations liées au développement des énergies renouvelables, et en particulier de l'agri-photovoltaïsme, sont définies en fonction des enjeux écologiques et agricoles en présence et vise prioritairement les espaces artificialisés ou fortement anthropisés (P96). La prescription 98 précise les espaces d'exclusion pour le développement du photovoltaïque au sol dont : des éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue du SCoT (l'ensemble des réservoirs de biodiversité ainsi que l'ensemble des continuités écologiques hors espaces déjà artificialisés, des espaces patrimoniaux protégés et des paysages sensibles (les lignes de crêtes, les coupures paysagères, la préservation des silhouettes villageoises et fronts bâties...), des terres agricoles de grande qualité dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de leur caractère irrigué/irrigable, soit de leur situation géographique soit de leur qualité agronomique et économique ou qui peuvent faire l'objet d'un classement en tant que zones agricoles protégées, ...

Il en est de même pour la politique agricole qui vise à favoriser le circuit court, les filières avec réduction de la consommation d'eau et n'accepte les projets agri-photovoltaïques qu'à condition qu'ils soient implantés hors des zones à enjeu de biodiversité ou de risque inondation (P98).

De façon générale, aucune incidence négative significative du projet de SCoT n'a été identifiée. Les projets d'aménagement ont une incidence potentielle sur les habitats et les espèces en cas d'augmentation de la fréquentation. Le projet de zone de développement économique pourrait avoir un impact fort si certaines espèces utilisent le site comme d'un lieu de reproduction, de repos ou d'alimentation.

5. Compatibilité avec les objectifs de conservation des zones Natura 2000

Les objectifs de conservation des différents sites Natura 2000 sont définis au sein du Document d'objectifs (DOCOB). Leur description et l'analyse de la compatibilité du projet de SCoT avec les objectifs fixés sont décrites dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 31 : Objectifs de conservation des ZSC et ZPS de la Durance

Objectif de conservation	Sous-objectif	Priorité	Compatibilité
Objectif n°1 : rétablir un système de tressage de la rivière	Rétablissement la continuité sédimentaire des graviers	Fort	<u>Compatibilité</u> : le SCoT prévoit le maintien des continuités bleues avec les territoires voisins.
	Élargir l'espace de mobilité de la rivière	Fort	Sans rapport.
	Assurer la conservation des réseaux d'annexes hygrophiles (canaux, adoux, lônes)	Fort	Sans rapport.
Objectif n°2 : conserver la fonction corridor	Réduire l'effet les barrières transversales	Modéré	<u>Compatibilité</u> : le SCoT prévoit des dispositions en faveur des continuités écologiques via la définition de corridors agricoles à préserver et de zones de continuité verte et bleue à maintenir. Il s'agit de préserver leur fonctionnalité et de les maintenir sans qu'ils subissent de pressions de l'urbanisation (P76).
	Renforcer l'intérêt du système ripisylvatique et des zones tampons associées	Modéré	<u>Compatibilité</u> : le SCoT protège la trame bleue comprenant la ripisylve, avec la prescription de la préservation ou de la reconstitution de la végétation rivulaire, et du maintien d'un espace « tampon » inconstructible aux abords des zones humides et des cours d'eau (P74).

Objectif n°3 : favoriser la fonction "réserveoir de biodiversité"	Conserver un réseau de zones humides à vocation écologique, en particulier pour la migration et l'hivernage des oiseaux	Fort	Compatibilité : des prescriptions relatives aux zones humides garantissent l'absence de construction ou d'aménagement sur ces espaces et propose de les cartographier et d'évaluer leur fonctionnalité (P73 & P74).
	Augmenter le débit d'eau permanent dans le cours d'eau	Modéré	Sans rapport.
	Éviter le colmatage du bras vif du lit en amont	Fort	Sans rapport.
Objectif n°4 : local	Éviter la banalisation des milieux	Modéré	<u>Compatibilité</u> : le SCoT reconnaît la trame verte et bleue, avec la délimitation des réservoirs de biodiversité boisés, bleues, agricoles et « mosaïques » pour lesquels différentes prescriptions favorisent le maintien de leur bon état et fonctionnement.
	Lutter contre les espèces invasives	Modéré	Sans rapport.
	Conserver les boisements matures et sénescents quand cela est possible	Modéré	<u>Compatibilité</u> : le SCoT définit des réservoirs de biodiversité boisés et d'autres espaces boisés de qualité à préserver pour lesquels le principe d'inconstructibilité est requis et le déboisement limité à la gestion des feux et aux équipements d'intérêt collectif non implantables ailleurs.
Objectif n°4 : local	Conserver la qualité fonctionnelle des confluences	Fort	Sans rapport.
	Conserver les pelouses sèches à outardes et alouette	Fort	<u>Compatibilité</u> : la cartographie de la trame verte et bleue sur le territoire du SCoT et les prescriptions associées assure la conservation des milieux et habitats à enjeu.
	Gérer les roselières remarquables	Fort	Sans rapport.

	déconnectées de la rivière (ex : Gravières du Puy-Sainte-Réparade)		
	Maintenir les gîtes relais et de transit de chauves-souris cavernicoles	Fort	Sans rapport.
Mesure d'accompagnement : améliorer la connaissance du site	Étudier la biologie des espèces ou la fonctionnalité de la Durance vis-à-vis des sites voisins	Fort	Sans rapport.
	Actualiser la cartographie des habitats en moyenne Durance	Fort	Sans rapport.
Mesure d'accompagnement : sensibiliser le public et les usagers du site aux enjeux environnementaux	Définir puis mettre en œuvre une politique d'information, de sensibilisation, d'éducation à la rivière	Fort	Sans rapport.

Tableau 32 : Objectifs de conservation de la ZSC du Massif du Luberon

Thématique	Sous-objectif	Priorité	Compatibilité
Milieux ouverts et semi-ouverts	Maîtriser la divagation des véhicules hors pistes	1	Compatibilité : le projet définit des linéaires de crête et des axes routiers d'intérêt paysager à valoriser (P11).
	Éviter le reboisement sur les milieux ouverts et semi-ouverts	1	Sans rapport.
	Expérimenter des traitements dans le matorral à Genévrier	2	Sans rapport.
	Limiter les traitements antiparasitaires à forte rémanence	1	Sans rapport.

	Approfondir les connaissances sur les populations de lépidoptères	2	Sans rapport.
	Développer une agriculture respectueuse de l'environnement	2	Compatibilité : le projet délimite des réservoirs de biodiversité agricole et des corridors agricoles. Le développement de l'agri-photovoltaïsme est conditionné par une non remise en cause de la fonctionnalité des milieux naturels (P98).
	Connaitre les populations de Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>)	3	Sans rapport.
	Restaurer les milieux ouverts et semi-ouverts	1	Sans rapport.
	Entretenir les milieux ouverts et semi-ouverts	1	Sans rapport.
	Assurer le bon entretien pastoral des milieux ouverts et semi-ouverts	1	Sans rapport.
	Aider à la création, l'acquisition ou l'amélioration d'équipements pastoraux	1	Sans rapport.
	Mettre en place un plan global de gestion pastorale	2	Sans rapport.
Milieux forestiers	Favoriser le maintien et le vieillissement de la hêtraie	1	Sans rapport.
	Connaitre et gérer les tillaies-éralbaies	2	Sans rapport.
	Conserver et favoriser la Chênaie pubescente à Houx	2	Sans rapport.
	Expérimenter une gestion alternative à la coupe rase de Chêne vert	3	Sans rapport.

Favoriser la gestion du Pin d'Alep	3	Sans rapport.
Maintenir des bois morts, dépérisant ou creux	1	Sans rapport.
Mettre en place un calendrier des travaux forestiers	1	Sans rapport.
Protéger les sites de nidification du Circaète Jean-le-Blanc	2	Sans rapport.
Inventorier et connaître les populations de Rosalie Alpine et de Pique-prune	2	Sans rapport.
Rechercher les gîtes de reproduction, d'hibernation et de transition des chiroptères en milieu forestier	2	Sans rapport.
Supprimer le traitement BT contre la Processionnaire du Pin	2	Sans rapport.
Favoriser la diversité de la structure de végétation	2	
Harmoniser les Aménagements forestiers (forêt publique) et les Plans simples de gestion (forêt privée) avec le DocOb	1	Sans rapport.
Favoriser le vieillissement des peuplements forestiers	1	<u>Compatibilité</u> : la définition de réservoirs de biodiversité boisés est favorable au vieillissement des peuplements forestiers (P69).
Développer le balivage des chênaies de fond de vallon	1	Sans rapport.
Limiter l'impact des grandes coupes rases de taillis	2	Sans rapport.

Milieux aquatiques et rivé- rains	Mettre en place des mesures de protection des forêts	2	<u>Compatibilité</u> : le SCoT définit de réservoirs de biodiversité boisés et fait des préconisations en faveur des forêts (P69 & P70).
	Éviter la création de nouvelles pistes forestières et améliorer les conditions de débardage des bois	3	Sans rapport.
	Conserver et favoriser les prairies mésophiles	1	<u>Compatibilité</u> : la définition de réservoirs de biodiversité est favorable à la conservation des prairies mésophiles (P67).
	Mettre en valeur les sources d'eaux dures à Tuf	3	Sans rapport.
	Gérer et suivre la population de Barbeau méridional	1	Sans rapport.
	Gérer, suivre et surveiller la population d'Écrevisse à pieds blancs	1	Sans rapport.
	Sauvegarder et créer des points d'eau	2	<u>Compatibilité</u> : le SCoT protège la trame bleue comprenant la ripisylve, avec le maintien d'un espace « tampon » inconstructible aux abords des zones humides et des cours d'eau (P74).
	Inventorier les amphibiens et mettre en place un protocole de suivi	2	Sans rapport.
	Aménager des nichoirs à Martin-pêcheur	3	Sans rapport.
	Lutter contre la pollution des eaux de surface : - Éviter les vidanges de piscines sans précautions - Maîtriser les assainissements	1 3	<u>Compatibilité</u> : le SCoT protège la trame bleue comprenant la ripisylve, avec la prescription du de la préservation ou de la reconstitution de la végétation rivulaire, et du

	- Prévenir les pollutions accidentielles		maintien d'un espace « tampon » inconstructible aux abords des zones humides et des cours d'eau (P74).
	Maîtriser les pompages dans les cours d'eau	2	Sans rapport.
	Gérer et protéger les ripisylves, les berges et le lit de l'Aiguebrun	2	Sans rapport.
	Organiser la fréquentation et informer le public sur la fragilité du milieu aquatique	2	Sans rapport.
	Identifier et recenser les menaces potentielles sur l'Aiguebrun et son bassin versant	3	Sans rapport.
	Élargir les connaissances sur l'écocomplexe riverain	3	Sans rapport.
Milieux rocheux	Améliorer et proposer la gestion des gorges de Régalon	2	Sans rapport.
	Préserver les falaises à <i>Potentilla talia caulescens</i>	3	Sans rapport.
	Rechercher et conserver les gîtes de reproduction, d'hibernation et de transit des chiroptères en milieu rocheux	1	Sans rapport.
	Surveiller les sites où nichent les grands rapaces (application de l'APB)	1	Sans rapport.
	Contrôler le balisage des sentiers à proximité des falaises	2	Sans rapport.
	Développer des études complémentaires pour la connaissance des populations des chiroptères	3	Sans rapport.

	Proposer une gestion adéquate des édifices publics situés à proximité du site et présentant un intérêt pour les chiroptères	3	Sans rapport.
	Préserver les éboulis ouest-méditerranéen et les éboulis thermophiles	1	Sans rapport.
Suivi des habitats et espèces	Suivre l'état de conservation des habitats	1	Sans rapport.
	Mettre en œuvre un suivi scientifique des habitats ouverts et semi-ouverts	2	Sans rapport.
	Mettre en œuvre un suivi scientifique des habitats forestiers	2	Sans rapport.
	Suivre la qualité des eaux de l'Aiguebrun	2	Sans rapport.
	Suivre l'état de conservation des espèces animales	1	Sans rapport.
	Assurer le suivi complémentaire des espèces d'oiseaux	2	Sans rapport.

Tableau 33 : Objectifs de conservation de la ZPS du Massif du Petit Luberon

Objectif de conservation	Sous-objectif	Priorité	Compatibilité
A/ Maintenir ou restaurer les populations d'oiseaux rupestres et leurs habitats	A1 : Maintenir ou accroître la population nicheuse de Vautour percnoptère, notamment par l'apport de nourriture sur le charnier.	Prioritaire	Sans rapport.
	A2 : Maintenir ou accroître la population nicheuse d'Aigle de Bonelli	Prioritaire	Sans rapport.
	A3 : Maintenir ou accroître la population nicheuse de Grand-duc d'Europe	Fort	Sans rapport.

	A4 : Maintenir ou accroître la population nicheuse d'Aigle royal	Fort	Sans rapport.
	A5 : Assurer la quiétude des sites de nidification en période de reproduction	Prioritaire	Sans rapport.
	A6 : Assurer la disponibilité en zone de chasse et en espèces proies	Moyen	Sans rapport.
B/ Maintenir ou restaurer les populations d'oiseaux de milieux ouverts et semi-ouverts et leurs habitats	B1 : Maintenir ou accroître les populations nicheuses d'espèces de passereaux liées aux garrigues ouvertes et pelouses pastorales en améliorant la capacité d'accueil de leurs habitats	Fort	Sans rapport.
	B2 : Conserver les milieux ouverts entretien pastoral) et la qualité de la ressource alimentaire	Fort	<u>Compatibilité</u> : le SCoT prévoit des dispositions en faveur des réservoirs de biodiversité. Il s'agit de préserver leur fonctionnalité et de les maintenir sans qu'ils subissent de pressions de l'urbanisation (P67 & P72).
	B3 : Éviter toute perturbation des milieux ouverts en période de reproduction (broyage, brûlage dirigé...)	Fort	Sans rapport.
C/ Maintenir ou restaurer les populations des oiseaux des milieux forestiers et leurs habitats	C1 : Maintenir ou accroître la population nicheuse de Circaète Jean-le-Blanc	Fort	Sans rapport.
	C2 : Proscrire toute perturbation des sites de nidification en période de reproduction	Fort	<u>Compatibilité</u> : aucun projet d'aménagement n'est prévu au sein des habitats de l'avifaune.
	C3 : Conserver un milieu forestier favorable	Moyen	<u>Compatibilité</u> : le SCoT définit de réservoirs de biodiversité boisés et fait des préconisations en faveur des forêts (P69 & P70).

Tableau 34 : Objectifs de conservation de la ZSC de la Montagne Sainte Victoire

Objectif de conservation	Sous-objectif	Priorité	Compatibilité
Conservation des habitats	Conserver les pelouses sèches des massifs et des crêtes (habitats herbeux)	1	Sans rapport.
	Augmenter la superficie des chênaies âgées	1	Sans rapport.
	Protéger et restaurer les habitats d'éboulis	2	Sans rapport.
	Restaurer les ripisylves à Peuplier blanc	2	Sans rapport.
	Favoriser la gestion conservatoire d'habitats ponctuels : sources pétrifiantes, zones humides de Jouques et de la Cause aval)	3	Sans rapport.
Conservation des espèces	Maintenir des zones de nidification (falaises de Sainte Victoire) et d'alimentation (milieux ouverts) pour les rapaces et les oiseaux rupestres	1	Sans rapport.
	Vérifier la richesse du site en insectes et maintenir leurs habitats	2	Sans rapport.
	Augmenter la capacité d'accueil du site pour d'autres espèces caractéristiques du massif	2	Sans rapport.
Accompagnement favorable à l'ensemble des habitats et espèces	Promouvoir les pratiques sylvicoles et agricoles favorables à la conservation des habitats et des espèces	1	Sans rapport.
	Favoriser la valorisation biologique des milieux abandonnés par l'agriculture	1	Sans rapport.
	Assurer la compatibilité des activités récréatives avec la conservation des habitats et des espèces	1	Sans rapport.
	Assurer la compatibilité des grands aménagements et des activités d'exploitation des ressources naturelles avec la conservation des habitats et des espèces	3	Sans rapport.

Remarque : pour rappel, la ZSC n'est pas située sur le périmètre d'application des prescriptions du DOO du SCoT Sud Luberon.

Tableau 35 : Objectifs de conservation de ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes aentour

Objectif de conservation	Sous-objectif	Priorité	Compatibilité
Accroître la population nicheuse d'Aigles de Bonelli	Mettre en œuvre une protection renforcée des nids actuellement utilisés	Très fort	Sans rapport.
	Mettre en œuvre une protection renforcée des nids vacants potentiellement utilisables par de futurs couples	Fort	Sans rapport.
	Préserver, restaurer et améliorer l'habitat de l'espèce (alimentation comprise) => maintien des milieux, notamment dans un rayon de 5kms autour des aires de nidification	Fort	Sans rapport.
	Réduire la forte mortalité (notamment les juvéniles) induite par l'Homme	Fort	Sans rapport.
	Organiser la surveillance des sites, veiller à la quiétude des nids lors des périodes critiques	Fort	Sans rapport.
	Favoriser une disponibilité suffisante en espèces proies dites "clés de voûte", notamment petit gibier (perdrix rouges, lapins de garenne)	Modéré	Sans rapport.
	Vautour percnoptère : réhabiliter d'anciens sites de nidification et garantir leur protection	Très fort	Sans rapport.
Restaurer, / maintenir et accroître les autres populations d'oiseaux ruppestres et leurs habitats	Vautour percnoptère : favoriser une bonne disponibilité en ressources alimentaires et veiller à leur pérennité	Fort	Sans rapport.
	Faucon crécerelle : favoriser l'installation de nouvelles colonies (action prioritaire du PNA)	Fort	Sans rapport.
	3/ Maintenir, restaurer et accroître	Très fort	Sans rapport.

l'avifaune des milieux ouverts naturels et leurs habitats	garrigues, prairies, pâturages, zones cultivées, etc.		
	Initier des opérations d'ouverture de milieux sur grandes surfaces, afin d'enrayer la dynamique de fermeture rapide de certains secteurs, notamment en périphérie des aires de nidification de grands rapaces	Modéré	Sans rapport.
	Initier des opérations d'ouverture de milieux en mosaïque (en peau de léopard, alvéolaire, etc.), très favorable au petit gibier, sur les secteurs particulièrement propices à l'alimentation des grands rapaces	Fort	Sans rapport.
	Maintenir et réhabiliter des zones de nidification et d'alimentation favorables aux espèces cavicoles macroinsectivores (Rollier d'Europe, Guêpier d'Europe, Chevêche d'Athéna, petit Duc Scops, Pies grièches, etc.)	Modéré	Sans rapport.
4/ Garantir le maintien et les populations de l'avifaune agricole et leurs habitat	Maintenir la dynamique de progression des populations d'outardes canepetières (action du PNA) et des espèces associées (Œdicnème criard, Rollier d'Europe, etc.)	Très fort	Sans rapport.
	Maintenir et développer les couverts et pratiques agricoles propices à l'avifaune patrimoniale	Fort	
	Avifaune macro-insectivore (Rapaces nocturnes, Pies grièches, Rollier d'Europe, Guêpier d'Europe, etc.) : conserver la population existante et mieux connaître leurs états de conservation	Fort	Sans rapport.
	Maintenir et développer le petit parcellaire agricole riche en	Modéré	Sans rapport.

	infrastructures agro-écologiques (haies, talus, fossés, murets, etc.), favoriser les effets lisières (haies de feuillus, pluristratifiées, avec bandes enherbées, là où les conditions le permettent)		
5/ Préserver les populations de l'aviation forestière et leurs habitats	Circaète Jean le Blanc : Conserver la population existante et mieux connaître son état de conservation	Fort	Sans rapport.
	Maintenir les continuités forestières existantes (Forêts, haies, ripisylves, etc.)	Modéré	Sans rapport.
	Conserver les boisements matures et sénescents quand cela est possible	Modéré	Sans rapport.
6/ Conserver les zones humides à forte valeur écologique (zones de nidification, de migration et d'hivernage)	Préserver, restaurer et améliorer l'habitat "zone humide" (marais, ripisylves, mares, berges, etc.)	Fort	Sans rapport.
	Lutter contre les espèces invasives (prolifération dans les zones humides)	Modéré	Sans rapport.
	Connaissance et évaluation de l'état de conservation des populations d'oiseaux des zones humides locales (Busard des roseaux, Butor étoilé, Blongio nain, Milan noir, etc.)	Modéré	Sans rapport.

Le projet de révision du SCoT Sud Luberon est compatible avec les objectifs de conservation décrits dans le document d'objectifs Natura 2000 des 6 sites concernés par le territoire d'étude.

Remarque : pour rappel, la ZPS n'est pas située sur le périmètre d'application des prescriptions du DOO du SCoT Sud Luberon.

Lorsqu'elles sont en rapport avec les objectifs de conservation des ZSC et ZPS, les différentes orientations et prescriptions associées émises par le SCoT sont cohérentes avec les actions préconisées.

6. Mesures environnementales

En l'absence d'incidence significative du projet de révision du SCoT sur le réseau Natura 2000, aucune mesure environnementale d'évitement, de réduction ou de compensation systématique n'est à prévoir.

Toutefois, quelques recommandations peuvent être faites pour les projets d'aménagements envisagés sur le territoire de la COTELUB afin de préserver les enjeux naturalistes potentiellement en présence :

- ▶ Pour les projets de valorisation d'activités de loisirs et touristiques en plein air : éviter les secteurs d'habitat communautaire lors d'aménagement et prévoir des mises en défend et signalisations renseignant le public sur les habitats et espèces à enjeu en présence ;
- ▶ Pour le projet de zone d'activité économique à Mirabeau, situé à proximité immédiate de la ZSC de la Durance : conception et travaux à réaliser après expertise naturaliste afin de déterminer la présence d'espèce ou d'habitat à enjeu sur le site d'implantation.

7. Conclusion

La présente évaluation des incidences Natura 2000 concerne quatre sites interceptés par le périmètre du SCoT, (deux ZSC et deux ZPS), et deux sites compris dans sa zone d'influence (une ZSC et une ZPS).

Aucune zone dédiée à l'urbanisation n'est située au sein des différentes zones Natura 2000 ciblées par la présente étude. De plus, les zones concernées sont localisées au niveau de tissus urbains déjà existant.

Les prescriptions du DOO prennent en compte les milieux naturels dans tous les projets d'aménagement en appliquant le principe de non-constructibilité et de non remise en cause de leurs fonctionnalités écologiques.

Aussi, le projet de révision du SCoT Sud Luberon ne présente pas d'effets significatifs dommageables sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires utilisés pour la désignation des différents sites.

Il possède des incidences positives pour le réseau Natura 2000 grâce à la prise en compte de la trame verte et bleue et la définition d'orientations priorisant les réservoirs de biodiversité présents sur le territoire.

Des incidences potentielles liées aux projets de développement de l'activité économique et la valorisation d'activités de loisirs de plein air sont identifiées : ces projets risquent d'augmenter la fréquentation et le piétinement d'espaces habités par des espèces d'intérêt communautaire dans des zones Natura 2000 parfois vulnérables à la surfréquentation (ZPS de la Durance, ZSC du Massif du Luberon et ZPS du Massif du Petit Luberon). Des mesures de réduction et d'évitement seront donc à mettre en place lors de la concrétisation de ces projets.

Liste des figures

<i>Figure 1 : Cartographie du Document d'orientation et d'objectifs du SCoT Sud Luberon (source : AURAV).....</i>	150
<i>Figure 2 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du périmètre du SCoT.....</i>	154
<i>Figure 3 : Zone d'influence du SCoT sur le réseau Natura 2000.....</i>	172
<i>Figure 4 : Superposition des sites Natura 2000 avec les orientations du DOO</i>	177
<i>Figure 5 : Superposition des sites Natura 2000 avec les orientations du DOO – zoom sur les Garrigues de Lançon et la Durance à l'ouest</i>	178
<i>Figure 6 : Superposition des sites Natura 2000 avec les orientations du DOO – zoom sur la Durance, le Massif du Petit Luberon et la Sainte Victoire à l'est</i>	179
<i>Figure 7 : Superposition des sites Natura 2000 avec les orientations du DOO – zoom sur le Massif du (Petit) Luberon au nord</i>	180

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Liste des sites Natura 2000 à proximité du périmètre du SCoT.....</i>	155
<i>Tableau 2 : Synthèse des habitats naturels de la ZSC de la Durance inscrits à l'annexe I de la directive 92/43CEE</i>	158
<i>Tableau 3 : Synthèse des espèces de la ZSC de la Durance inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.....</i>	159
<i>Tableau 4 : Synthèse des espèces de la ZPS de la Durance visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE</i>	161
<i>Tableau 5 : Synthèse des habitats naturels de la ZSC du Massif du Luberon inscrits à l'annexe I de la directive 92/43CEE</i>	165
<i>Tableau 6 : Synthèse des espèces de la ZSC du Massif du Luberon inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE</i>	165
<i>Tableau 7 : Synthèse des espèces de la ZPS du Massif du Petit Luberon visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE.....</i>	166
<i>Tableau 8 : Synthèse des habitats naturels de la ZSC de la Montagne Sainte Victoire inscrits à l'annexe I de la directive 92/43CEE</i>	167
<i>Tableau 9 : Synthèse des espèces de la ZSC de la Montagne Sainte Victoire inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE</i>	168
<i>Tableau 10 : Synthèse des espèces de la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE</i>	169
<i>Tableau 11 : Synthèse des surfaces des sites Natura 2000 comprises dans la zone d'influence du SCoT</i>	171

Tableau 12 : Synthèse des thématiques analysées pour l'évaluation de l'incidence du SCOT sur le réseau Natura 2000	174
Tableau 13 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZSC de la Durance	181
Tableau 14 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZSC de la Durance	182
Tableau 15 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZSC de la Durance	185
Tableau 16 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS de la Durance	187
Tableau 17 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS de la Durance	187
Tableau 18 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS de la Durance	188
Tableau 19 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS du Massif du Luberon	189
Tableau 20 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS du Massif du Luberon	189
Tableau 21 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS du Massif du Luberon	191
Tableau 22 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS du Massif du Petit Luberon	192
Tableau 23 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS du Massif du Petit Luberon	192
Tableau 24 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS du Massif du Petit Luberon	193
Tableau 25 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZSC de la Montagne Sainte Victoire	194
Tableau 26 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZSC de la Montagne Sainte Victoire	194
Tableau 27 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZSC de la Montagne Sainte Victoire	195
Tableau 28 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour	196
Tableau 29 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour	196
Tableau 30 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour	196
Tableau 31 : Objectifs de conservation des ZSC et ZPS de la Durance	200
Tableau 32 : Objectifs de conservation de la ZSC du Massif du Luberon	201
Tableau 33 : Objectifs de conservation de la ZPS du Massif du Petit Luberon	203
Tableau 34 : Objectifs de conservation de la ZSC de la Montagne Sainte Victoire	204
Tableau 35 : Objectifs de conservation de ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour	205



6. LES INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGÉS POUR ASSURER LE SUVI DU SCOT

Le SCoT doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne les impacts sur l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans (loi Engagement National pour l'Environnement du 12 Juillet 2010).

Dans cet objectif, un dispositif de suivi régulier, basé sur le choix d'indicateurs permettant de suivre cette évolution, doit être mis en oeuvre.

Devront être vérifiés :

- l'évaluation en continu de l'état initial de l'environnement permettant notamment de vérifier les incidences effectives attendues du projet sur l'environnement,
- la mise en oeuvre des orientations du SCoT pour évaluer «l'effet SCoT» dans les différentes politiques sectorielles traitées au SCoT. En effet, au delà de vérifier la compatibilité avec le SCoT, il est plus stratégique d'évaluer la mise en oeuvre effective des orientations de celui-ci.

Pour ce faire, 3 types d'indicateurs seront mis en place :

- des indicateurs de suivi de l'état initial de l'environnement.
- des indicateurs de suivi de la mise en oeuvre du SCoT
- des indicateurs d'éclairage : il s'agit d'informations qui on fait défaut pour pouvoir notamment fixer des objectifs quantifiés ou précis dans certaines politiques publiques traitées au SCoT. Il faut donc y remédier et disposer d'une meilleure connaissance du territoire.

L'état de référence (temps zéro «TO») sur lequel l'analyse du SCoT devra se baser, via les indicateurs définis ci-dessous, est l'approbation du SCoT. A ce titre, les éléments détaillés dans le Diagnostic et l'Etat initial de l'environnement, basés sur les chiffres les plus récents, constituent l'état de référence.

Ces indicateurs sont soit quantitatifs, soit qualitatifs. La périodicité du suivi est définie en fonction de chaque indicateur.

1/ SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

En ce qui concerne la valeur de référence pour le suivi de l'évolution de l'état initial de l'environnement, il conviendra de se référer aux rapports détaillés qui figurent dans l'état initial de l'environnement et dans le diagnostic du présent projet de révision du SCoT.

Les valeurs cibles sont celles définies dans les prescriptions du présent projet de révision du SCoT et notamment dans le DOO.

Le suivi sera toujours assuré par la Communauté de communes Sud Luberon (COTELUB) dans le cadre de ses bilans de SCoT ou par des suivis périodiques plus resserrés.

Items	Indicateurs	Sources et outils de suivi	Périodicité de suivi
Occupation de l'espace	Part des différentes vocations de l'espace : - Surfaces artificialisées - Surfaces agricoles - Surfaces naturelles - Surfaces en eau Dynamique et évolution de chaque vocation de l'espace (espaces artificialisés, agricoles et naturels) Caractérisation de l'artificialisation : tissu urbain continu ou discontinu, équipements et activités...	Base de données OCSOL 2014, 2019 OCSGE 2018, 2021	A chaque production de donnée occupation du sol
Espaces naturels	Surface et proportion des espaces naturels strictement protégés	DREAL PACA	Selon disponibilité de la donnée
	Surfaces d'espaces naturels bénéficiant d'un classement ou d'une reconnaissance de type ZNIEFF	DREAL PACA	Selon disponibilité de la donnée
Biodiversité	Nombre de plan de gestion ou de documents d'objectifs mis en place	DREAL PACA	Annuel
	Surfaces agricoles concernées par la mise en place de mesures agro-environnementales	Chambre agriculture 84	Selon disponibilité de la donnée
	Amélioration du niveau de connaissances de la biodiversité du territoire	DREAL PACA, associations environnementales, bases de données écologiques libres (SILENE, etc.)	Selon disponibilité de la donnée
	Surface en réservoirs de biodiversité et corridors écologiques	PLU	5 ans
Espaces agricoles	Evolution de la SAU	Recensement RGA, BD OCSOL, BD Ortho IGN, Chambre agriculture, SAFER	Chaque recensement RGA A chaque production de donnée occupation du sol
	Surfaces des terres classées en AOC	INAO	Selon disponibilité de la donnée
	Evolution des surfaces en friches		A chaque production de donnée occupation du sol
	Part des surfaces agricoles	BD OCSO, OCSGE, Chambre agriculture	CRIGE PACA selon production de la donnée

	Evolution des volumes des prélèvements par usage (AEP, Industrie, Irrigation)	Syndicat Durance Luberon, Communes	Annuel
	Rendements des réseaux AEP : volumes facturés/volumes produits	Syndicat Durance Luberon	Annuel
	Consommation moyenne par client	Syndicat Durance Luberon	Annuel
	Evolution de la consommation par habitant	Syndicat Durance Luberon	Annuel
Eau	Evolution de la consommation par commune	Syndicat Durance Luberon, Communes	Annuel
	Disponibilité de la ressource pour les différents captages	Syndicat Durance Luberon	Annuel
	Evolution de la qualité des cours d'eau	Données SDAGE, SMAVD	Selon disponibilité de la donnée
	Suivi des dispositifs d'assainissement : mise au norme des STEP et evolution des rejets	Communes, Syndicat Durance Luberon	Annuel
Energie	Consommation énergétique moyenne/habitant	ADEME	
	Production d'énergies renouvelables	Base régionale CIGALE	Annuel
	Part des ménages en situation de précarité énergétique	ORECA	
	Nombre de permis déposés pour des projets ENR	Communes	Annuel
Gestion des déchets	Poids moyen d'ordures ménagères produit par habitant et par an	Conseil Général de Vaucluse	
	Taux de recyclage moyen (poids de déchets recyclés par an / poids d'ordures ménagères par habitant)	COTELUB Région PACA	Annuel
	Nombre de centre de tri et de déchetteries		
Qualité de l'air	Indice d'ozone	Atmo Sud	Annuel
	Taux de polluants dans l'air	Atmo Sud	Annuel
Pollution du sol	Nombre de sites pollués	Bases de données BASIAS et BASOL	5 ans
	Surfaces concernées par le risque d'inondation par débordement d'un cours d'eau, dont les surfaces urbanisées		Chaque élaboration ou révision de PPRI
Risques naturels	Nombre de PPRI mis en place	DDT 84	Chaque élaboration de PPRI
	Surfaces concernées par le risque incendie feu de forêt (PPRIF + Aléa)		Chaque élaboration ou révision de PPRIF
	Nombre de PPRIF mis en place		Chaque élaboration de PPRIF

2/ SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU SCoT NOTAMMENT AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT

En ce qui concerne la valeur de référence pour le suivi de la mise en oeuvre du SCoT, il conviendra de se référer aux rapports détaillés qui figurent dans l'état initial de l'environnement et dans le diagnostic du présent projet de révision du SCoT. Les valeurs cibles sont celles définies dans les prescriptions du présent projet de révision du SCoT et notamment dans le DOO.

Le suivi sera toujours assuré par la Communauté de communes Sud Luberon (COTELUB) dans le cadre de ses bilans de SCoT ou par des suivis périodiques plus rassurés.

AMBITION GÉNÉRALE : ENTRE DURANCE ET LUBERON, UNE SITUATION STRATÉGIQUE : RÉINVENTER LE TERRITOIRE EN PRÉSERVANT SON AUTHENTICITÉ TOUT EN L'INSCRIVANT DANS LES DYNAMIQUES RÉGIONALES

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Périodicité
Accueillir 2 100 habitants supplémentaires d'ici 2045 , en permettant la mise en oeuvre d'un projet de développement sobre, en adéquation avec la biocapacité du territoire	Respect de l'ambition démographique : (TVAM par catégories de communes définis dans le DOO)	PLU	à chaque révision/élaboration de PLU
Une organisation territoriale équilibrée qui donne un rôle à chaque commune	Evolution du nombre d'habitants par niveau d'armature territoriale et suivi du poids démographique relatif de chaque niveau de l'armature territoriale	INSEE, RP	tous les 2 ans
	Suivi du maintien de l'équilibre (démographie, équipements, économie, etc.)	INSEE, RP Communes	tous les 2 ans

DÉFI 1 : S'ENGAGER DANS UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT VERTUEUX ADAPTÉ AUX VILLAGES POUR TENDRE VERS LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE D'ICI 2050

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Périodicité
Réduire de 50% la consommation d'espaces d'ici 2031 et atteindre l'absence d'artificialisation nette pour 2050	Suivi des surfaces classées en zones AU dans les documents d'urbanisme locaux	PLU	à chaque révision/élaboration de PLU
	Suivi de la consommation foncière : m ² /nouvel habitant et par emploi créé Suivi de la consommation foncière entre les espaces densifiés et les espaces en extension	MAJIC INSEE PLU	tous les ans
	Evolution de l'occupation du sol	OCSOL, OCGSE	A chaque production de donnée occupation du sol
Prioriser le réinvestissement de l'enveloppe urbaine tout en préservant la qualité de vie	Suivi du potentiel foncier disponible dans le tissu urbain existant	PLH PLU MAJIC	tous les 2 ans
	Nombre d'étude de requalification lancées (ZA, secteurs stratégiques, QPV)	PLU, COTELUB	A chaque étude de requalification lancée

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Péodicité
Maitriser les extensions urbaines	Suivi des surfaces classées en zones AU dans les documents d'urbanisme locaux	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Respect des enveloppes foncières déterminées dans le DOO par vocations	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Cohérence entre la localisation des extensions urbaines et les réseaux disponibles (eau potable, assainissement, etc.)	PLU, COTELUB	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Exclusion des zones soumises à des enjeux environnementaux, agricoles, de risques dans la localisation des zones AU dans les documents d'urbanisme locaux	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
S'ancrer dans les paysages	Respect des limites d'urbanisation fixée dans la cartographie du DOO	PLU, BD OCSOL, OCSGE	tous les 5 ans
	Préservation des perspectives paysagères autour des axes routiers	Reportage photos avant/ après	tous les 5 ans
	Préservation des silhouettes villageoises et des cônes de vues paysagers	Reportage photos avant/ après	tous les 5 ans
Protéger le foncier agricole notamment les terres irrigables	Protection et valorisation du patrimoine	Base Mérimée, inventaire local	tous les 5 ans
	Suivi des surfaces agricoles du territoire	OCSOL, OCSGE	A chaque production de donnée occupation du sol
	Nombre d'outils mis en oeuvre sur le territoire de protection de l'agriculture	ZAP, PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU ou création de ZAP
Proposer de nouvelles formes urbaines conciliant les besoins des habitants et la qualité des villages	Suivi du nombre d'exploitations agricoles et de la SAU du territoire	RGA	à chaque élaboration de RGA
	Part de constructions réalisées au sein de la trame urbaine existante	INSEE, MAJIC, données carto DOO du SCoT	tous les 2 ans
	Suivi des outils mis en ouvre dans les documents d'urbanisme locaux pour concilier besoins des habitants et qualité des villages (OAP, etc.)	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Nombre de nouvelles opérations intégrant des principes d'adaptation au changement climatique	Reportage photos, PLU, PLH	tous les 2 ans

DÉFI 2 : DÉVELOPPER LES LIENS DE PROXIMITÉ POUR MIEUX VIVRE DANS LE SUD LUBERON

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Péodicité
	Evolution du parc de logements	Insee	tous les 2 ans
Créer environ 1 680 logements pour répondre aux besoins et anticiper les évolutions sociétales	Densités de logements observées au sein des opérations d'habitat récentes	Reportage photo, PLU, MAJIC	tous les ans
	Part de l'offre nouvelle d'habitat au sein de l'enveloppe urbaine existante	MAJIC, données carto DOO	tous les 2 ans
	Evolution des typologies de logements (RP, RS, LV)	Insee	tous les 2 ans
Favoriser la production de logements au sein de l'enveloppe urbaine existante	Suivi des opérations réalisées au sein de l'enveloppe urbaine existante	Reportage photo, MAJIC, PLU	tous les 2 ans
	Nombre de réhabilitations de logements réalisées	OPAH, Opérateurs de l'habitat, Communes	tous les ans
	Evolution de l'offre d'habitat à prix maîtrisé	Sitadel, Communes	tous les 3 ans
Permettre à tous les ménages de se loger sur le territoire en produisant des logements abordables	Evolution de l'offre de logements locatifs privés	Sitadel, Communes	tous les 3 ans
	Evolution des typologies de logements (tailles des logements, collectifs, accolés, individuels purs)	Sitadel, Insee	tous les 2 ans
	Suivi de l'évolution du nombre d'emplois	Insee	tous les 2 ans
Permettre aux activités économiques de s'installer dans les bonnes conditions	Suivi de l'évolution du nombre d'entreprises	Insee	tous les 2 ans
	Anlaysse des zones AU dédiées à l'économie inscrites dans les PLU	PLU	à chaque révision/élaboration de PLU
	Suivi de l'évolution des ZAE existantes	MAJIC, images aériennes	tous les 3 ans

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Périoricité
Renforcer l'attractivité autour d'un tourisme d'exception et d'activités de pleine nature	Flux touristiques par saisons	RDNA, offices de tourisme	tous les ans
	Evolution du site de l'Etang de la Bonde et outils mis en place pour encadrer son développement et le préserver	Reportage photos avant/après, OCSOL, OCSGE, PLU	tous les 3 ans
	Evolution et fréquentation des voies cyclables	COTELUB	tous les ans
	Nombre d'équipements culturels, de loisirs ou de pleine nature nouvellement créés	COTELUB	tous les ans
	Evolution du nombre d'hébergements touristiques	INSEE, COTELUB	tous les 2 ans
	Suivi de l'évolution du nombre d'installations dédiées à la vente de produits locaux	SIRENE, Communes	tous les 2 ans
	Evolution du système d'irrigation du territoire	Société du Canal de Provence, COTELUB	tous les 3 ans
Placer l'agriculture comme un levier pour le dynamisme de l'économie locale et pour mieux satisfaire les besoins alimentaires locaux	Part de l'activité agricole au sein de l'activité économique locale	SIRENE, INSEE	tous les 2 ans
	Evolution de nombre d'équipements et de services par typologies d'activités et par niveaux d'armature territoriale	COTELUB, INSEE	tous les 2 ans
	Evolution de nombre d'équipements dédiées aux plus jeunes	COTELUB, INSEE	tous les 2 ans
Développer une offre de services de proximité, en cohérence avec l'armature territoriale	Evolution de nombre d'équipements culturels, sportifs et de loisirs	COTELUB, Offices de tourisme	tous les 2 ans
	Evolution des flux touristiques et fréquentation des sites culturels, sportifs et de loisirs	COTELUB, Offices de tourisme	tous les ans
Développer une offre culturelle, sportive et de loisirs ouverte à tous	Diversification de l'offre de transports collectifs	COTELUB	tous les 2 ans
	Evolution de la fréquentation des transports collectifs	COTELUB	tous les ans
Améliorer la mobilité pour favoriser l'accès aux services			

DÉFI 3 : RÉUSSIR ET TRADUIRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	PéIODICITÉ
	Evolution de l'occupation du sol par grands types d'espaces (boisés, ouverts, agricoles, humides)	OSCOL, OCSGE	A chaque production de donnée occupation du sol
Reconnaitre la Trame Verte et Bleue pour protéger la richesse environnementale du territoire	Suivi de la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue dans les PLU	PLU	à chaque révision/élaboration de PLU
	Suivi de l'intégration des structures agro-écologiques dans les PLU et de leur niveau de protection	PLU	à chaque révision/élaboration de PLU
	Nombre de projets ayant permis de reconstituer une perméabilité écologique : à l'occasion de travaux importants sur le tracé d'une infrastructure, etc.	Gestionnaires sites naturels, et notamment les sites Natura 2000	tous les 2 ans
Economiser la ressource en eau dans une perspective de changement climatique	Suivi de l'évolution de la consommation d'eau des communes	Syndicat Durance Luberon	tous les ans
	Suivi de l'adéquation entre population accueillie permanente et saisonnière et la ressource en eau	INSEE, Syndicat Durance Luberon	tous les ans
	Suivi de la capacité de production des captages AEP	Syndicat Durance Luberon	tous les ans
Assurer l'irrigation du territoire pour garantir la pérennité de certaines filières agricoles	Suivi du maintien et du développement du réseau d'irrigation	Société du Canal de Provence, COTELUB	tous les 3 ans
	Suivi du maintien de l'activité agricole et notamment sur les parcelles irriguées	RGA, Sirène	tous les 3 ans, et bilan à chaque production de données RGA
	Intégration de l'espace de mobilité des cours d'eau dans les PLU	PLU	à chaque révision/élaboration de PLU
Garantir le fonctionnement du réseau hydrographique	Suivi de la protection des espaces naturels et patrimoniaux liés à l'eau dans les PLU	PLU	à chaque révision/élaboration de PLU
	Identification des zones humides dans les PLU et mise en place de règles adaptées	PLU	à chaque révision/élaboration de PLU
	Identification du réseau d'irrigation dans les PLU	PLU	à chaque révision/élaboration de PLU

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Péodicité
	Cohérence entre la localisation des zones ouvertes à l'urbanisation et la disponibilité des réseaux	PLU, Syndicat Durance Luberon	à chaque révision/élaboration de PLU
	Suivi de l'évolution de la conformité du réseau d'assainissement non collectif	Syndicat Durance Luberon	tous les ans
	Suivi de l'adéquation entre population accueillie permanente et saisonnière et capacité de traitement des eaux usées	INSEE, Syndicat Durance Luberon	tous les 2 ans
Lutter contre les atteintes à la qualité de la ressource en eau	Nombre d'hectares de surfaces désimperméabilisés	OCSOL, OCSGE	tous les 3 ans
	Prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les secteurs d'opérations d'aménagement au sein des PLU	PLU	à chaque révision/élaboration de PLU
	Identification des éléments hydrographiques dans les PLU et suivi des règles de protection associées	PLU	à chaque révision/élaboration de PLU
	Analyse des flux touristiques	Offices de tourisme	tous les ans
Développer une mobilité décarbonnée adaptée au territoire	Nombre de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité collective (PEM, gare, etc.)	COTELUB	tous les 2 ans
	Analyse du développement du réseau de mobilités douces	COTELUB	tous les 2 ans
Promouvoir le développement des énergies renouvelables et définir les conditions de leur développement, en cohérence avec les sensibilités du territoire	Suivi de la production d'énergies via des dispositifs de production d'énergies renouvelables	CIGALE	tous les ans
	Nombre de permis et/ou de procédures d'urbanisme réalisés pour la mise en place d'installations de production d'énergies renouvelables	COTELUB	tous les ans
Prendre en compte les risques naturels connus et orienter le développement urbain en dehors des zones à risques	Analyse de l'identification des risques dans les PLU	PLU, Géorisques	à chaque révision/élaboration de PLU
	Analyse de la prise en compte des documents cadres en matière de risques naturels dans les PLU	PLU, PPR, SDAGE, etc.	à chaque révision/élaboration de PLU

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Périoricité
	Suivi de la mise en place de zonages et règles spécifiques dans les PLU pour la prise en compte des différents risques	PLU	à chaque révision/élaboration de PLU
	Part de surfaces non imperméabilisées au sein de la trame urbaine (lutte contre le ruissellement)	OCSOL, OCSGE	A chaque production de donnée occupation du sol
Améliorer la qualité de l'air, la pollution des sols et réduire les nuisances sonores	Analyse de la cohérence de l'implantation d'établissements destinés à accueillir des populations sensibles au regard des espaces soumis à des sources de nuisances et/ou pollution.	Analyse terrain, COTELUB	tous les 3 ans
	Suivi de l'intégration des problématiques de qualité de l'air, de pollution et de nuisances dans les PLU	PLU	à chaque révision/élaboration de PLU
Améliorer le confort thermique dans les villages	Analyse de l'intégration de principes bioclimatiques dans les opérations d'aménagement	PLU, Analyse terrain	tous les 2 ans
	Nombre de logements réhabilités	Opérateurs habitat	tous les ans
Améliorer l'optimisation de la gestion des déchets et leur valorisation	Poids moyen d'ordures ménagères produit par habitant et par an	Conseil Général de Vaucluse, COTELUB	tous les ans
	Taux de recyclage moyen (poids de déchets recyclés par an / poids d'ordures ménagères par habitant)	Conseil Général de Vaucluse, COTELUB	tous les ans
	Nombre de centres de tri et de déchetteries	Conseil Général de Vaucluse, COTELUB	tous les ans